



Rapport d'orientation budgétaire 2024

SOMMAIRE

I) <u>LE CONTEXTE GLOBAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE</u>	4
A) LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE CONJONCTURE ECONOMIQUE.....	4
B) TENDANCES GLOBALES SUR LES FINANCES LOCALES 2023 ET PERSPECTIVES	5
C) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024	6
II) <u>LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE COUËRON</u>	7
A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7
B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
C) DES EPARGNES CONFORTEES.....	16
D) DES INVESTISSEMENTS PRESERVES.....	18
E) UN ENDETTEMENT MAITRISE.....	20
III) <u>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u>	23
A) UN BUDGET 2024 AU SERVICE DU PROJET DE COLLECTIVITE.....	22
B) LES ORIENTATIONS FINANCIERES.....	27

Préambule :

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape majeure du cycle budgétaire. Temps privilégié de communication financière et d’échange pour l’assemblée délibérante, il permet d’apporter un éclairage sur le contexte économique et législatif dans lequel s’inscrit la préparation budgétaire. Le présent rapport d’orientation budgétaire qui vient réglementairement en support de la délibération au conseil municipal permet précisément d’éclairer les débats quant à la situation financière de la Ville, au travers des indicateurs d’analyse financière les plus pertinents, et quant à la trajectoire financière dessinée pour les années à venir.

Dans un contexte économique encore marqué par l’inflation, la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l’absence de revalorisation des dotations de l’Etat à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé de ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par l’État, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Pour autant, fort de son projet de collectivité 2021-2026, la commune de Couëron s’inscrit dans une vision à long terme du territoire, projetant des actions concrètes pour l’ensemble des Couëronnaises et des Couëronnais. Articulées autour des enjeux de cohésion sociale et de transition écologique, les orientations budgétaires déclinées ci-après placent l’usager au centre des dispositifs pour garantir la qualité de vie au quotidien.

Le budget 2024 qui sera soumis au prochain Conseil municipal en sera la traduction concrète. Au travers des nombreuses actions qui y figureront, il permettra d’ancrer les projets d’avenir dans une réalité de territoire au service de nos concitoyens.

I) Le contexte global de la préparation budgétaire

A) Les principaux indicateurs de conjoncture économique

Après le rebond économique post-COVID connu en 2021 (+6,8% de croissance du PIB), la croissance a encore été élevée en 2022 (+2,5 %). L'activité a toutefois été freinée par les tensions d'approvisionnement, l'incertitude économique et la hausse des prix des matières premières, qui ont été renforcées par l'invasion russe en Ukraine.

En 2023, le printemps a été marqué par un ralentissement des prix à la consommation et par une activité économique plus dynamique que prévue, sans doute au-dessus de sa tendance de fond. Dans un environnement international qui semble relativement peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France au second semestre 2023. Le rythme de croissance serait de l'ordre de + 0,1 % à + 0,2 % par trimestre (après + 0,5 % au deuxième trimestre). Fin 2023, l'acquis de croissance pour 2024 serait modeste. Ainsi, la Banque de France projette une progression du PIB en moyenne annuelle de + 0.9 % sur 2023 et une croissance de + 0,9% en 2024.

Après avoir atteint son pic début 2023, l'inflation totale continuerait de refluer pour s'établir à environ 4 % sur un an au quatrième trimestre de cette année. En effet, les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023 sont différentes de celles observées en 2022 et seraient, d'après les anticipations actuelles des marchés, temporaires. Au-delà des soubresauts toujours possibles sur les composantes les plus volatiles, l'inflation baisserait en 2024 et 2025, avec une généralisation de la tendance qui s'est enclenchée d'abord sur le prix des biens industriels, puis alimentaires, et qui gagnerait enfin les services. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait autour de 2,6% en 2024 et de 2 % en 2025.

La progression du salaire moyen est, en glissement annuel, de + 5% au deuxième trimestre 2023. Compte tenu de la baisse de l'inflation, les salaires réels progresseraient sensiblement en 2024-2025, en dépit du ralentissement des salaires nominaux.

Par ailleurs, la baisse du taux de chômage se poursuit en 2023 avec une projection de + 7,2%, contre + 7,9% en 2021 et + 7,3% en 2022. L'évolution pour 2024 semble moins favorable, la Banque de France anticipant un repli modéré de l'emploi, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,5% en 2024 et 7,8 % en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise sanitaire.

Après plus de dix années de taux directeurs très faibles, la forte hausse de l'inflation a conduit les banques centrales à augmenter leurs taux courant 2022. Ces hausses se sont poursuivies en 2023. Ainsi, les taux longs ont nettement progressé depuis le début de l'année, le principal taux de refinancement, taux d'intérêt pour les prêts accordés par la Banque centrale européenne aux banques commerciales, atteint désormais 4,5%.

De plus, le marché de l'immobilier connaît un repli en 2023, avec une baisse importante du nombre de transactions. Les prix sont également légèrement orientés à la baisse. La détérioration de l'état des volumes est à relier directement au contexte inflationniste et à la hausse marquée et rapide des taux d'intérêt.

Enfin, le déficit public, largement creusé en 2020 et 2021 en réponse à la crise sanitaire, reste à un niveau élevé en 2023. Le projet de loi de finances 2024 table sur un déficit à - 4,4% du PIB, ainsi qu'une dette publique globale à + 110 % du PIB, enclenchant toutefois une trajectoire de désendettement qui reste à confirmer.

Trajectoire des finances publiques (projection du projet de loi de finances pour 2024)

En % de PIB	2020	2021	2022	2023	2024
Déficit public	-9,0	-6,5	-4,8	-4,9	-4,4
Croissance volume de la dépense publique	6,8	2,6	-1,1	-1,3	0,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,5	43,7	45,4	44,0	44,1
Taux de dépenses publiques	60,8	59,9	57,7	55,9	55,3
Dette publique	114,6	112,9	111,8	109,7	109,7

B) Tendances globales sur les finances locales 2023 et perspectives

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont vu leur situation financière s'améliorer en 2021 et 2022, leur épargne brute s'étant inscrite en hausse, successivement de + 17,1 % puis + 2,8 %, et ce, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement de + 3,2 % puis + 5,0 % sur les mêmes années. Quant à l'évolution des dépenses d'investissement, également en nette hausse les deux dernières années, elle marque une rupture avec le cycle électoral traditionnel, en particulier communal.

Avec une croissance de + 5,5 % les dépenses de fonctionnement du bloc communal connaîtraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022. Les effets directs (à travers les achats) et indirects (à travers les hausses de salaires) de l'inflation perdurent en 2023. Les dépenses de personnel seraient ainsi en hausse de 4,5 % en raison des différentes mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique : les revalorisations du point d'indice de 2022 et de 2023 pèsent fortement, mais les mesures plus catégorielles (revalorisation des plus bas salaires notamment) sont également un facteur à la hausse non négligeable.

Les recettes de fonctionnement devraient, quant à elles, progresser de + 4,3% essentiellement en raison de recettes fiscales dynamiques. En particulier, les produits des taxes foncières seraient en nette hausse, de + 9,6 %, l'utilisation du levier fiscal venant compléter la forte revalorisation des bases prévue à + 7,1 %, qui correspond à l'évolution en glissement annuel au mois de novembre 2022 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé par l'Insee. Ce dynamisme serait atténué par les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui reculeraient nettement en 2023, en lien avec le resserrement des exigences prudentielles, la remontée des taux d'intérêt et le niveau des prix de l'immobilier qui pèsent sur les transactions immobilières.

Ainsi, l'épargne brute du bloc local serait en repli de 2,6% à fin 2023 par rapport à 2022. Néanmoins leur capacité d'investissement se maintiendrait à un niveau soutenu pour atteindre 13,1 milliards d'euros. Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 26,5 milliards d'euros soit une croissance de + 7,8 %. Ce niveau élevé est en partie expliqué par une inflation forte des coûts, notamment dans le secteur de la construction et des travaux publics.

Ces dépenses d'équipement seraient financées à 25 % par l'épargne nette et 46 % par les dotations et subventions d'investissement, principalement sous l'effet de la poursuite des versements des crédits au titre du Plan de relance, mais surtout en 2023 par les premiers versements du fonds vert. De plus, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) augmenterait sous l'effet des investissements réalisés depuis 2021. Enfin, le recours à l'emprunt vient compléter le financement, pour un montant équivalent à celui de 2022. L'encours de dette des communes atteindrait alors 66,6 milliards d'euros en fin d'année, soit une hausse de 1,6 % sur un an.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 fixe la trajectoire des finances publiques à l'horizon des 4 ans à venir. Le programme de stabilité 2023-2027 daté d'avril, a été l'occasion pour le ministre de l'Économie de rappeler la contrainte de maîtrise et la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

C) Le projet de loi de finances 2024

Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement a activé l'article 49.3 de la Constitution afin d'adopter les deux volets concernant les recettes fiscales et les dépenses, intégrant l'enveloppe des concours aux collectivités.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat versé aux collectivités, sera très légèrement augmentée par rapport à 2022, soit un montant de 27,1 milliards d'euros. Les dotations de péréquation, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent respectivement de 90 M€ et de 100 M€. Comme en 2022, et contrairement aux années précédentes, cette croissance ne sera pas financée par redéploiement de crédits au sein de la DGF, mais par un abondement de l'enveloppe globale par l'Etat. Ainsi, la ville de Couëron devrait voir sa DGF augmenter en valeur absolue en raison de l'effet croissance de la population et de la suppression de l'écrêtement. Il faut néanmoins noter que la DGF n'est pas indexée sur l'inflation et qu'en euros constants elle diminue. Il est également utile de rappeler que la DGF n'est pas une aide de l'Etat, mais une compensation obligatoire des charges imposées aux collectivités, à l'origine de sa création.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues au niveau de 2023.

Initialement prévue sur deux ans, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), impôt de production perçu par le bloc communal et les départements, sera étalée sur quatre ans. Sur le territoire, c'est Nantes Métropole qui est impactée. En effet, à compter de 2023, les collectivités percevant la CVAE sont compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. Il s'agit là d'une nouvelle mesure de déconnexion entre l'impôt, le contribuable, et les collectivités locales de son territoire, et ceci en complément d'une autonomie fiscale qui continue de se réduire pour les collectivités locales.

S'agissant de la fiscalité locale, la revalorisation annuelle des bases fiscales sera bien indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre).

Celle-ci pourrait s'approcher de + 5 %, ce qui constitue une nouvelle augmentation significative pour les contribuables après celle de 2022 de + 7,1 %, mais également une évolution importante des recettes de taxes foncières pour les collectivités.

Enfin, le dispositif de modification du calcul des indicateurs financiers (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale) utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation, a été repoussé. En Loire-Atlantique, la progression du potentiel financier risque d'impacter négativement le niveau de dotations à percevoir.

II) La situation financière de la Ville de Couëron

Les réalisations budgétaires de la période 2019-2022 sont marquées par un contexte inédit de crise sanitaire. La reprise économique soudaine en 2021 de certains secteurs économiques ainsi que les tensions géopolitiques actuelles ont entraîné un pic d'inflation, qui a diminué en 2022 mais s'est maintenu à un niveau élevé, venant à nouveau menacer les équilibres financiers des collectivités à moyen terme. Malgré des marges de manœuvre retrouvées, ce nouveau contexte économique incertain amène à la prudence.

Les éléments de rétrospective financière présentés ci-dessous permettent d'identifier la situation financière de la collectivité, ses atouts et ses fragilités, ainsi que les leviers et marges de manœuvre dont elle dispose dans la définition de ses orientations budgétaires.

A) Les dépenses de fonctionnement

Chapitres budgétaires		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 projeté (prévision)	Variation annuelle moyenne
011	Charges à caractère général	4 401 K€	3 862 K€	3 957 K€	4 316 K€	4 583 K€	-0,65%
012	Frais de personnel et charges assimilées	14 707 K€	15 242 K€	15 399 K€	16 664 K€	17 760 K€	4,25%
014	Atténuations de produits	261 K€	258 K€	73 K€	76 K€	85 K€	-33,72%
65	Autres charges de gestion courante	2 345 K€	2 505 K€	2 643 K€	2 756 K€	2 810 K€	5,53%
66	Charges financières	248 K€	212 K€	172 K€	159 K€	165 K€	- 13,77%
67	Charges exceptionnelles	31 K€	58 K€	34 K€	23 K€	25 K€	-9,47%
68	Provisions	13 K€	20 K€	10 K€	10 K€	10 K€	-8,37%
Dépenses réelles		22 006 K€	22 159 K€	22 289 K€	24 004 K€	25 438 K€	2,94%

L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement de la ville de Couëron sur la période 2019-2022 connaît une **progression annuelle moyenne de + 2,94%**. Cette maîtrise des dépenses intègre la période de crise sanitaire avec un brutal ralentissement de l'activité en 2020, une faible

reprise en 2021 et un exercice 2022 connaissant une forte reprise des dépenses par la reprise de l'activité et la forte inflation, tout particulièrement des charges de personnel (+ 8,2 %) et des charges à caractère général (+ 9,1 % d'augmentation). L'exercice 2023 devrait s'inscrire en décélération, avec toutefois une inflation encore importante, des charges de personnel anticipées autour de 6,5 % d'augmentation et des charges à caractère général autour de 6 % d'augmentation.

Avec des dépenses réelles par habitant de 1 040 € en 2022, Couëron se situe globalement dans la frange basse des dépenses par habitant des communes métropolitaines de strate comparable (1 065 €(*)), ainsi qu'assez nettement en dessous de la moyenne des dépenses par habitant de la strate nationale (1 303 € (**)).

(*) Communes de Nantes Métropole population entre 15 000 et 30 000 habitants

(**) Strate INSEE 20 000 – 50 000 habitants, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

1) Les dépenses de personnel

Premier poste budgétaire de la collectivité, les dépenses de personnel s'élève à 16,7 M€ en 2022 et représentent 69 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses sont principalement composées de la rémunération des 474 agents de la collectivité (31 décembre 2022 – hors CCAS) qui collaborent à la mise en œuvre des politiques publiques déployées par la collectivité.

Ces rémunérations varient selon les évolutions professionnelles des agents et selon le fonctionnement et l'organisation des services, tels les créations de poste, les déroulements de carrière avec les avancements d'échelon automatiques, mais également de grade au choix de l'employeur. Elles intègrent également des variations exogènes telles que les mesures gouvernementales de revalorisation (hausse des cotisations sociales, revalorisation de l'indice, refonte des grilles, ...) ou d'organisation interne (développement de nouveaux services, etc.).

Parallèlement aux rémunérations, les dépenses de personnel sont composées de l'assurance du risque statutaire (240,3 K€ en 2022) et de l'action sociale (102,7 K€ en 2022) ainsi que des rémunérations des personnels externes.

La masse salariale présente une évolution significative par rapport à l'année précédente. Dans un contexte fortement inflationniste, cette augmentation est notamment due :

- à l'augmentation du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, à la valeur du SMIC qui a évolué 3 fois dans l'année (au 1^{er} janvier 2022 (+0,9%), au 1^{er} mai 2022 (+2,65%) et au 1^{er} août 2022 (+2,01%)), impactant les échelons de catégorie C et B inférieurs au montant plancher ;
- au glissement vieillesse technicité (avancements automatiques d'échelon, changements de grade
- à l'obtention de concours ou promotion interne.

Par ailleurs, dans la continuité de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), les évolutions 2022 comparées à l'année 2021 sont :

- Pour la 4^{ème} et dernière année de mise en œuvre du IFSE (2019-2022) : + 106 899 € (84 500 € en 2021).
- Pour le CIA : + 223 €.

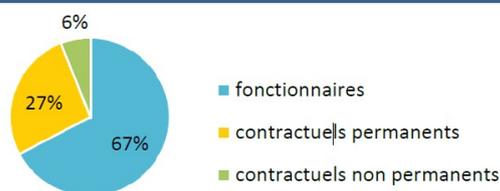
En 2023, l'augmentation des dépenses de personnel devrait être inférieure à celle de 2022, mais restera importante, notamment en raison de à l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, au versement de la prime inflation et à la diminution des postes vacants.

Structure des effectifs

— Effectifs

➔ 474 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 319 fonctionnaires
- > 127 contractuels permanents
- > 28 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 39 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

On constate une évolution de + 9 agent employés par la collectivité par rapport à 2021 (465 agents). La répartition des agents reste relativement stable avec une variation de + 1 % concernant les contractuels sur poste permanents et de -1% pour les contractuels sur poste non permanents.

Mouvements

➔ En 2022, 118 arrivées d'agents permanents et 100 départs

19 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
428 agents	446 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↗	4,9%
Contractuels	↗	2,4%
Ensemble	↗	4,2%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	43%
Démission	19%
Mutation	12%
Mise en disponibilité	9%
Départ à la retraite	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	37%
Remplacements (contractuels)	35%
Voie de mutation	14%
Recrutement direct	8%
Réintégration et retour	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

On note l'arrivée de 118 agents contre 101 l'année précédente avec également une baisse des départs (100 en 2022 contre 133 en 2021). Les fins de contrat remplaçants sont en forte baisse passant de 62% en 2021 à 43 % en 2022. De manière générale, on constate une variation positive des effectifs par rapport à l'année précédente. Avec +4,2% de variation positive contre -6.9% en 2021.

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 374,54 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 281,74 fonctionnaires
- > 80,86 contractuels permanents
- > 11,94 contractuels non permanents

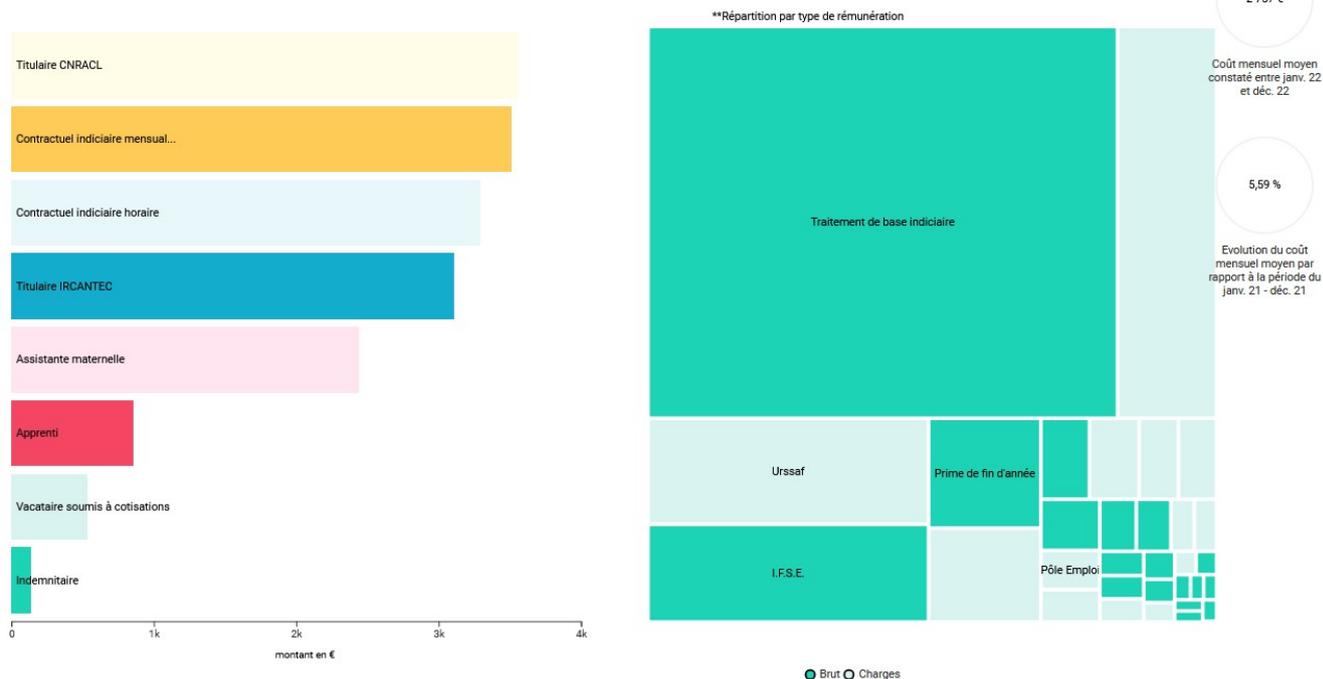
681 663 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	33,59 ETPR
Catégorie B	58,24 ETPR
Catégorie C	270,77 ETPR

Les équivalents temps plein rémunérés de la collectivité ont diminué de 2,54 ETPR par rapport à 2021 (377,08 agents en ETPR).

Coût mensuel moyen



Deux graphiques sont représentés pour cet indicateur :

- À droite, les profils par coût moyen du plus élevé au moins élevé
- À gauche, la répartition du coût par type de rémunération.

Le coût moyen d'un agent pour la période de janvier à décembre 2022 est de 2 757 € (contre 2 611 € en 2021 et 2 584 € en 2020) décomposé comme suit :

- Le traitement de base indiciaire : 1 793 € en moyenne par agent (soit un budget global de 8 553 210 €) contre 1 732 € en 2021. Après une augmentation du traitement de base indiciaire des agents à + 5,02 % en 2021, l'évolution se poursuit avec + 3,52 € en 2022 avec + 3,52 %, notamment du fait de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet.
- L'Urssaf : 376 € en moyenne par agent (soit 1 392 892 €) contre 346 € pour l'année 2021
- L'Indemnité Fonction Sujétion Emploi : 248 € en moyenne par agent (soit 1 268 016 €) contre 237 € en 2021. Cette évolution concerne la dernière année de mise en place de la réforme du régime indemnitaire et notamment de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) avec une augmentation de + 4,64% par rapport à 2021.
- La retraite CNRACL : 603 € en moyenne par agent, soit 1 808 947 €
- La prime annuelle : 126 € en moyenne, soit 571 505 €

Les heures complémentaires et supplémentaires

➔ 1 687,86 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022 contre 1 283 heures en 2021 ;

L'augmentation des heures supplémentaires est notamment due à une année d'élections (présentielle puis législatives).

→ 15 233,24 heures complémentaires réalisées et rémunérées contre 16 496 heures en 2021.

La diminution du nombre d'heures complémentaires s'explique par la déprécarisation des postes à temps non complet qui se poursuit depuis plusieurs années en intégrant directement dans le taux d'emploi les heures complémentaires régulières et une part dite « incompressible » qui n'était pas comptabilisée précédemment (formation, entretien professionnel, réunions, etc). Ce projet est encore en cours de mise en œuvre et s'invitera de manière systématique chaque année, questionnant la gestion des services et l'intégration des heures « normales » de travail dans les postes permanents des agents.

2) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général constituent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elles s'élèvent à 4,32 M€ en 2022, et représentent 17,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période 2019-2022, ce chapitre était en diminution moyenne annuelle de 0,65 %. Sur 2022, la progression est importante, dans un contexte de reprise de l'activité et de très forte inflation. L'exercice 2023 sera encore marqué par une forte progression liée à l'inflation.

De fait, les dépenses par habitant en 2022 sur ce chapitre progressent par rapport à 2021, avec un montant de 188 €. La ville de Couëron se situe en-dessous de la moyenne des communes métropolitaines de strate comparable, pour lesquelles le montant s'élève à 213 € par habitant.

3) Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 2,75 M€ en 2022. Elles sont composées pour 76 % des subventions de fonctionnement versées aux associations et au CCAS, le reste étant dédié à un certain nombre de contributions obligatoires (participation versée à l'OGEC, indemnités et formation des élus, ...).

B) Les recettes de fonctionnement

Chapitres		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 projeté (prévisionnel)	Evolution annuelle moyenne
013	Atténuation de charges	337 K€	456 K€	381 K€	423 K€	280 K€	7,87%
70	Ventes de produits, prestations de services	1 669 K€	1 169 K€	1 520 K€	1 696 K€	1 717 K€	0,54%
73	Impôts et taxes	17 895 K€	18 666 K€	18 968 K€	20 380 K€	21 142 K€	4,43%
74	Dotations, subventions et participations	4 371 K€	4 719 K€	4 786 K€	5 200 K€	5 166 K€	5,96%
75	Autres produits de gestion courante	234 K€	190 K€	199 K€	190 K€	209 K€	-6,71%
77	Produits exceptionnels	185 K€	39 K€	152 K€	152 K€	20 K€	-6,34%
78	Reprises sur provisions				22 K€		
Recettes réelles		24 690 K€	25 239 K€	26 008 K€	27 979 K€	28 534 K€	4,26%

Sur la période 2019-2022, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de près de 4,26% par an. Cette dynamique est principalement portée par la fiscalité, tandis que les prestations de services tarifées ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise sanitaire.

Le montant moyen des recettes par habitant en 2022 atteint 1 216 € (contre 1 156 € en 2021). La ville de Couëron se situe très légèrement en dessous de la moyenne des communes métropolitaines de strate comparable, ainsi que largement en dessous du montant moyen par habitant des communes de même strate à l'échelle nationale (1 500 €).

1) Les produits de la fiscalité locale directe (bases notifiées – Etat fiscal 1259 COM)

La ville de Couëron bénéficie d'une bonne dynamique de ses bases impactées par la revalorisation cadastrale des valeurs locatives, indexée sur l'indice des prix (+7,1% en 2023) et par une augmentation physique des bases importante, liée aux constructions nouvelles/extensions.

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation a entraîné une correction des bases fiscales à la baisse, pour tenir compte des politiques d'abattement et d'exonération différentes entre les communes et le Département, cela afin de neutraliser l'impact de la réforme pour le contribuable. Ainsi, les bases fiscales ont connu en 2021 une nette décure, et sont incomparables à celles des années précédentes.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution annuelle moyenne 2019-2022
Taxe d'habitation						
Taux	21,43%	21,43%				
Base	29 727 207	30 662 832				
Produit	6 370 540	6 571 045	61 348	66 171	76 851	-78,18%
Taxe foncière bâti						
Taux	23,31%	23,31%	38,31% (*)	40,23%	40,23%	19,95%
Base	23 810 205	24 892 891	23 235 843	24 501 000	26 537 000	0,96%
Produit	5 550 159	5 802 533	8 901 651	9 856 752	10 675 835	21,10%
Coefficient correcteur			3 417 527	3 602 732	3 891 574	
Taxe foncière non bâti						
Taux	78,70%	78,70%	78,70%	82,64%	82,64%	1,64%
Base	250 155	253 130	249 519	252 000	267 100	0,25%
Produit	196 872	199 213	196 371	208 253	220 731	1,89%
Total des contributions directes	12 117 571	12 572 791	12 576 898	13 733 908	14 864 991	4,26%

(*) Dans le cadre du transfert de la part départementale de taxe foncière à la commune (visant à compenser partiellement la suppression de la taxe d'habitation à compter du budget 2021), le taux de taxe foncière 2021 correspond à l'agrégation du taux communal (23,31%) et du taux départemental (15%) jusque-là en vigueur.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par un coefficient correcteur visant la compensation à l'euro près de la perte du produit de TH sur la base des taux arrêtés en 2017.

En 2022, le conseil municipal a décidé d'augmenter ses taux de fiscalité : le taux de la taxe foncière sur le bâti passe de 38,31% à 40,23% et celui de la taxe foncière sur le non bâti passe de 78,70% à 82,64%. Ainsi le montant des contributions directes progresse fortement en 2022 (+9%).

En 2023, les taux de fiscalité sont restés stables, la progression importante des contributions directes (+9,2%) s'expliquant principalement par la revalorisation cadastrale des valeurs locatives, indexée sur l'indice des prix (+7,1%).

2) Les dotations de l'Etat

L'exercice 2022 est marqué par une légère augmentation du montant des dotations (+1,7% par rapport à 2021), mais qui reste sensiblement inférieure à l'inflation. La dotation globale de fonctionnement (DGF) principale dotation de l'Etat, d'un montant de 2,6 M€ est quasiment stable, l'effet gain de population parvenant presque à compenser l'écrêtement destiné à financer les mécanismes de péréquation.

Les allocations compensatrices d'exonération d'impôts ayant connu en 2021 une très forte progression en raison de la disparition de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat, on constate une évolution significative de la structure du « panier » de ressources, dans la mesure où les dotations/allocation viennent progressivement se substituer à la fiscalité propre de la collectivité.

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (prévision)	Variation annuelle moyenne
Dotation Globale de Fonctionnement	2 584 844 €	2 578 894 €	2 577 240 €	2 563 751 €	2 604 754 €	-0,27%
Dotation Nationale de Péréquation	58 090 €	69 008 €	76 222 €	89 380 €	88 323 €	15,45%
Dotation de compensation pour exonération fiscale taxe foncière	30 751 €	31 019 €	779 947 €	820 368 €	840 000 €	198,80%
Dotation de compensation pour exonération fiscale taxe d'habitation	381 857 €	417 888,00	0 €	0 €	0 €	-100,00%
TOTAL Dotations	3 055 542 €	3 096 809 €	3 433 409 €	3 473 499 €	3 533 077 €	4,37%

3) Les dotations institutionnelles – Nantes Métropole et CAF

L'approbation par le Conseil métropolitain en décembre 2021 d'un nouveau Pacte financier de solidarité sur la période 2022-2026 répond à la volonté de soutien fort de la Métropole vers ses 24 communes. Pour mémoire, la Pacte prévoit, à compter de 2022, une majoration de 1,3 millions d'euros de la dotation de solidarité communautaire (DSC), ainsi que de la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes (fonds de soutien à l'apprentissage de la nage, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial, ...).

Les participations de Nantes Métropole pour l'exercice 2022 se traduisent par les deux anciens dispositifs définies dans le cadre du précédent pacte financier approuvé en décembre 2014 :

- **L'attribution de compensation (AC) : 3 185 911,62 €.** Le montant de l'AC 2022 progresse de 1,23% par rapport à 2021. Depuis 2015, il était contractuellement figé à 3 147 356 €.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 1 108 136 €.** Ce montant a été calculé au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. En 2022, la DSC progresse de 5,55% par rapport à 2021.

En 2022, les recettes issues du partenariat avec la CAF connaissent un fort dynamisme, elles s'élèvent à 1 339 286 € soit une progression de +13,86% par rapport à 2021. Les montants s'établissent comme suit :

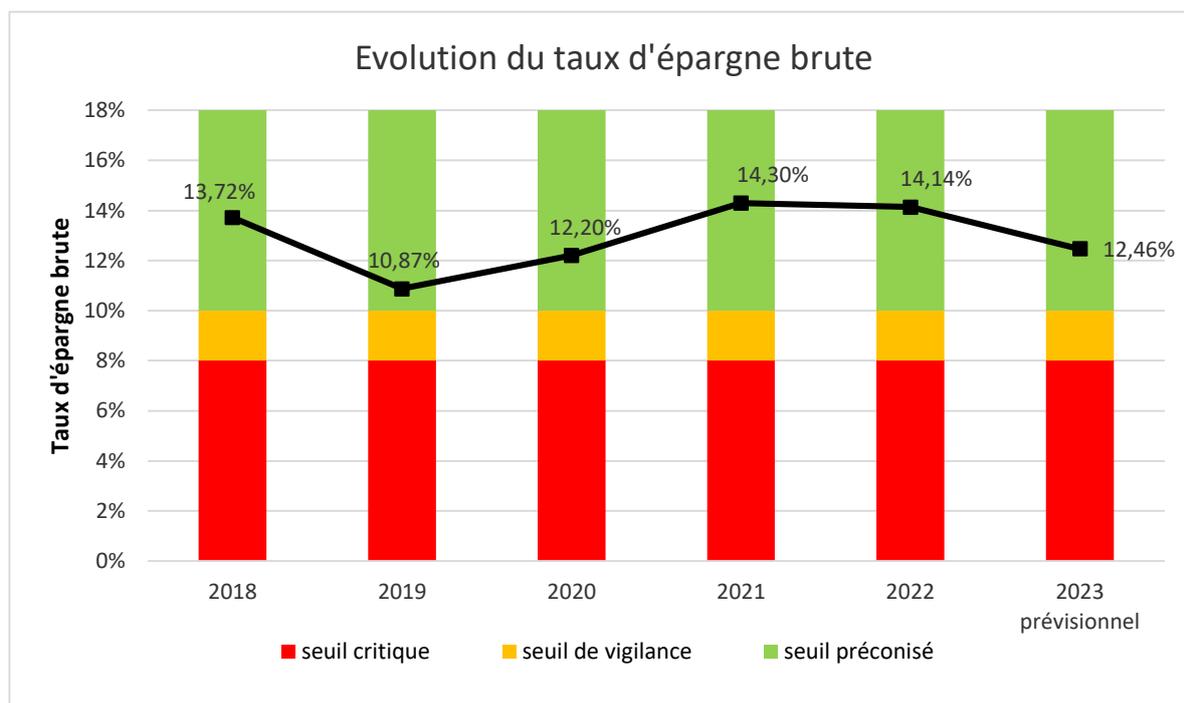
- Contrat enfance jeunesse (CEJ) : 626 657 819 €
- Prestation de service ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives et ALSH : 386 657 €
- Prestation de service unique (PSU) pour les structures d'accueil de jeunes enfants : 325 972 €

C) Des épargnes confortées

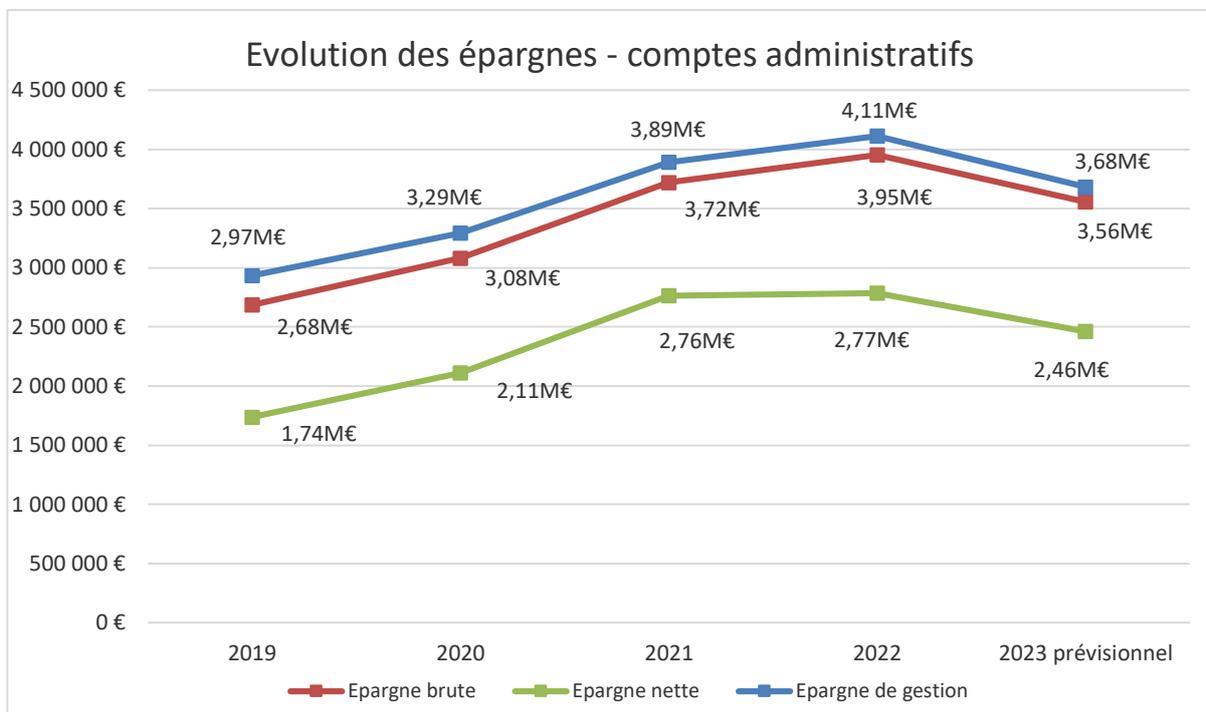
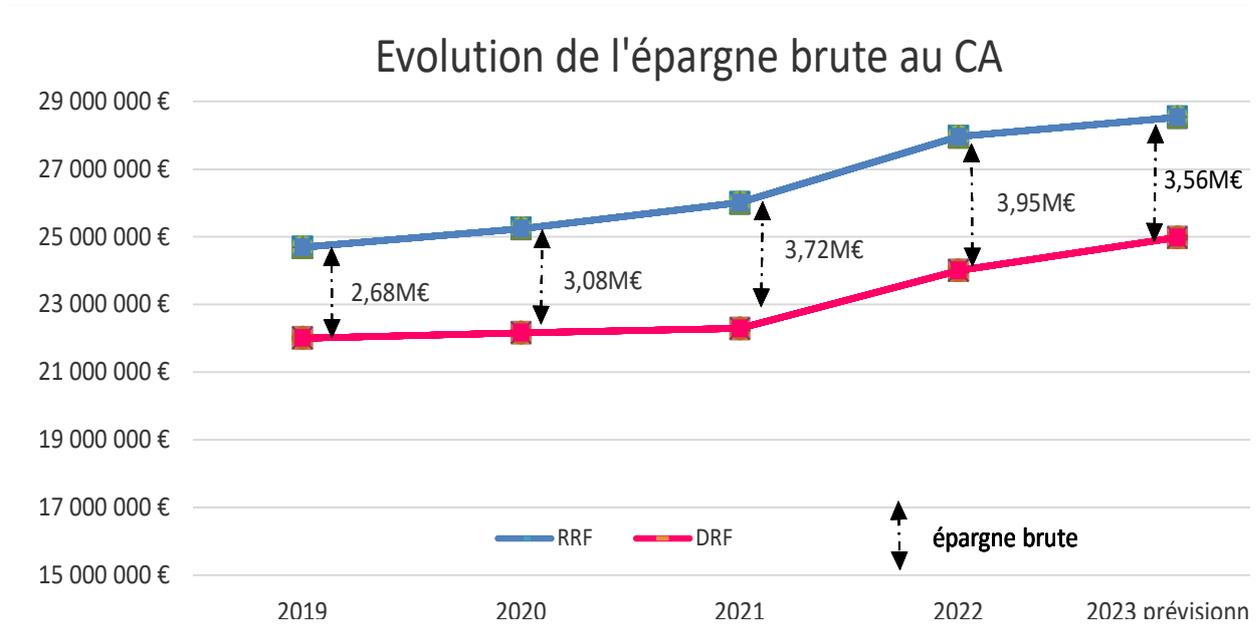
La stratégie financière de la Ville vise en premier lieu à préserver son niveau d'autofinancement afin de conserver sa capacité d'investissement. La faible croissance des dépenses de fonctionnement en 2020 et 2021, conjuguée au dynamisme des recettes de fonctionnement des années 2020 à 2022 ont permis une reconsolidation importante des épargnes. Fin 2022, la situation financière de la Ville est parfaitement saine avec des ratios financiers confortés : l'épargne brute atteint **3,95 M€** fin 2022 contre 3,72 M€ en 2020, soit une progression de 6,2 %.

Ainsi, au 31 décembre 2022, le taux d'épargne brute, qui indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée à l'investissement ou au remboursement de la dette, est égal à **14,14%**. Ce ratio reste au-dessus du seuil plancher critique pour les collectivités locales (traditionnellement estimé autour de 8%).

L'assise financière certaine de la Ville ne permet toutefois pas d'octroyer des marges de manœuvre importantes. La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement, et une tension forte sur les budgets de fonctionnement des services et sur les dépenses de personnel, ont nécessité une optimisation maximale des recettes de la collectivité. Pour autant, l'exercice 2023 se traduira par un effet ciseau, la progression des recettes de fonctionnement ne sera pas à la hauteur de celle des dépenses de fonctionnement.



L'épargne brute constitue la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement effectivement constatées.



L'épargne nette correspond ainsi à l'épargne qui reste disponible pour financer les dépenses d'équipement, une fois le remboursement en capital de la dette effectué.

L'épargne de gestion correspond à l'épargne brute hors intérêts de la dette.



D) Des investissements préservés

Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 <i>prévisionnel</i>
Dépenses d'équipement	3 029 999 €	3 422 906 €	3 284 508 €	6 263 547 €	5 900 000 €

Sur la période 2019-2022, la ville de Couëron aura investi près de 13 millions d'euros, soit une moyenne annuelle de 3,25 millions d'euros de dépenses d'équipement. En dépit de la crise sanitaire, le niveau moyen d'investissement est resté relativement stable de 2019 à 2021, avec une volonté forte de la collectivité de soutenir les entreprises, via la commande publique.

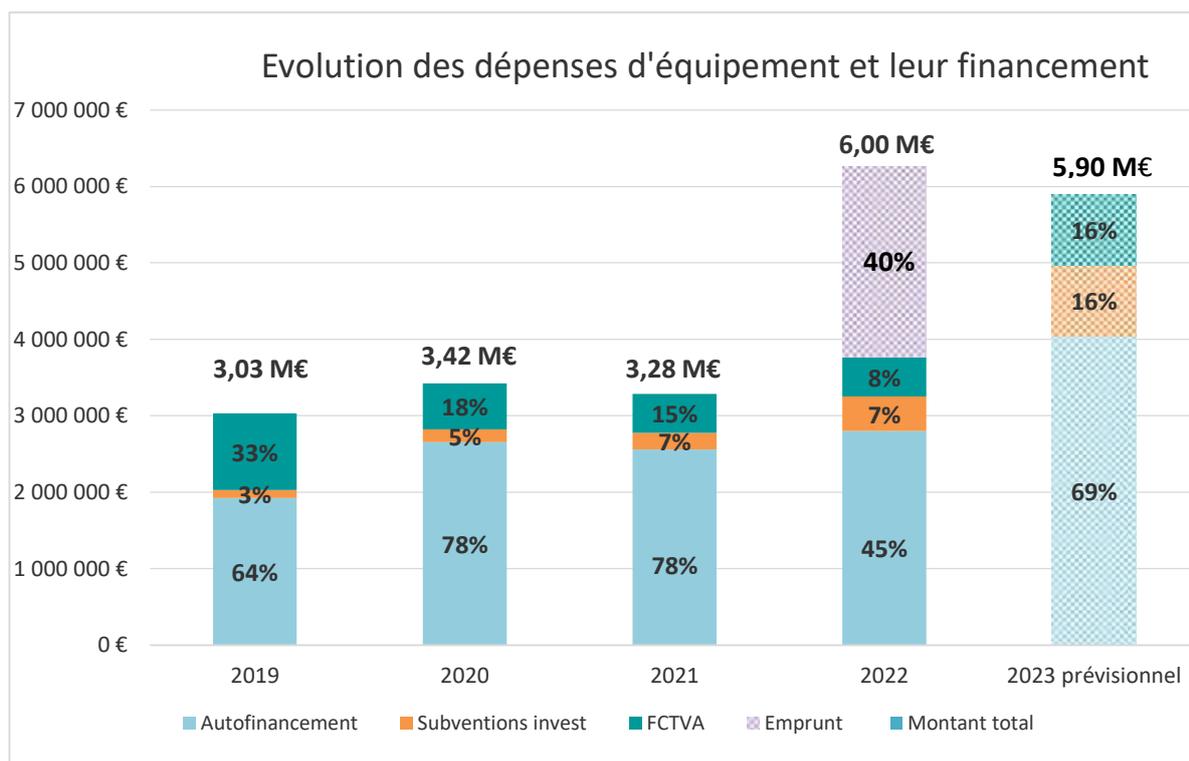
L'année 2022 est marquée par une reprise importante du niveau d'investissement, en cohérence avec l'avancée opérationnelle d'un certain nombre d'opérations structurantes (construction de la nouvelle halle tennis/padel Claudette-Fontenay, livraison du nouveau multi-accueil Les Cabanes des Loulous, réhabilitation du patrimoine bâti existant...).

En 2022, les dépenses d'équipement brutes par habitant atteignaient 277 €, montant sensiblement supérieur à la moyenne métropolitaine des communes de même strate (212,50 €). Ce montant devrait être stable en 2023.

Pour mémoire, la Ville a voté à ce jour deux autorisations de programme (AP) :

- AP 2014-01 relative à la construction du groupe scolaire Jean Zay d'un montant de 8 700 000 € → crédits de paiement à fin 2022 : 8 426 689,82 € (AP non clôturée, en raison d'un contentieux administratif en cours avec l'entreprise de gros œuvre)
- AP 2019-01 relative à la halle de tennis/padel au complexe sportif René Gaudin d'un montant de 3 900 000 € → crédits de paiement à fin 2022 : 1 304 792,87 €

Au 1^{er} janvier 2024, la Ville adoptera la nouvelle nomenclature comptable M57. L'application de cette nouvelle norme budgétaire est l'opportunité de développer la gestion pluriannuelle des crédits, par l'adoption d'autorisations de programmes et de crédits de paiement sur les opérations principales du programme d'investissement qui ont un caractère pluriannuel. Un règlement budgétaire et financier, proposé au conseil municipal de décembre 2023, viendra en déterminer les principes et règles de fonctionnement.

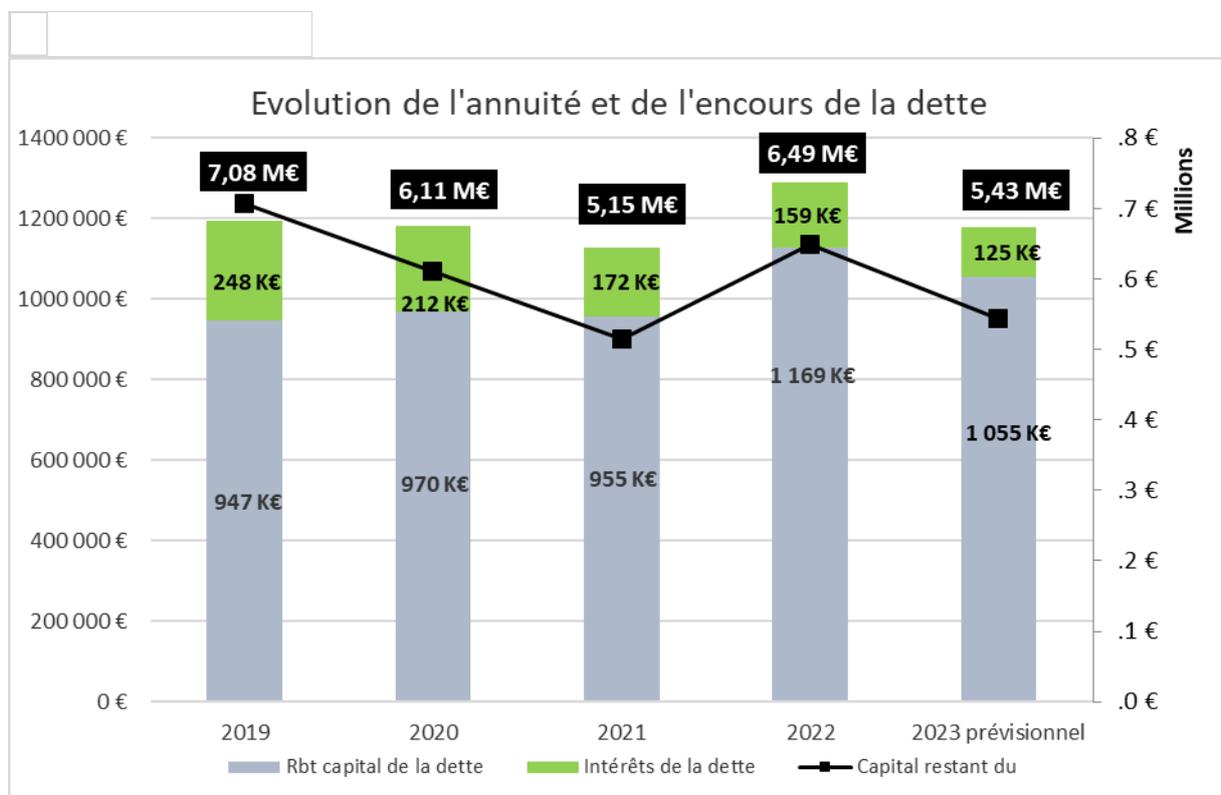


Les dépenses d'investissement de la Ville sont principalement couvertes par les recettes suivantes :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : en 2023, la Ville a perçu 937 K€ de FCTVA contre 513 K€ en 2022. Le montant 2024 devrait être relativement du fait du maintien des dépenses d'équipement 2023.
- Les dotations et subventions d'investissement : la principale dotation d'investissement perçue par la commune est la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La part des subventions dans le financement des investissements est très variable d'une année sur l'autre. En 2022, la ville a bénéficié de 423 K€ et il est anticipé un montant de 920 K€ en 2023, lié principalement à la rénovation thermique des bâtiments et au multi-accueil de la Chabossière. Les co-financements institutionnels (Etat, Région, Département, Métropole, CAF) se sont nettement restreints sur la dernière décennie, malgré une démarche proactive de recherche de subventions sur les projets d'investissement.
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. C'est la principale source de financement du programme d'investissement (78% en 2020 et en 2021, 85% en 2022).
- L'emprunt bancaire : un seul emprunt de 2 500 000 € a été contracté sur la période. La mobilisation de cette ressource est directement corrélée au niveau d'investissement des années concernées. Le dernier prêt avait été souscrit en 2017, année comportant elle-même un pic d'investissement lié notamment à la livraison du groupe scolaire Jean Zay.

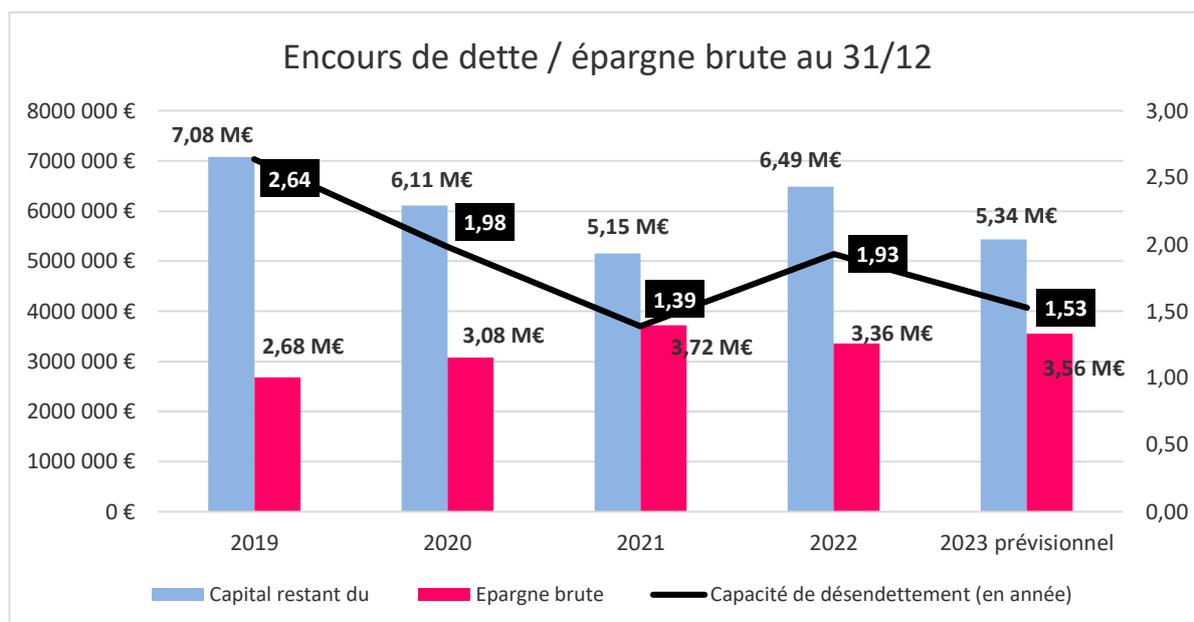
E) Un endettement maîtrisé

L'encours de dette au 31/12/2023 s'élèvera à 5,4 M€ soit une baisse de 16 % par rapport à 2022. Le remboursement du capital de la dette est de 1,055 M€ en 2023, en diminution par rapport à 2022, en raison de l'extinction d'un emprunt ancien en 2023. Le montant 2024 diminuera également sensiblement en raison de l'extinction d'un autre emprunt ancien. La majorité des prêts ont un profil d'amortissement progressif à échéances constantes, ainsi le montant du remboursement en capital est croissant sur la durée du prêt, ce qui implique un désendettement plus rapide et une baisse des frais financiers dans le temps. En 2023, le montant des intérêts de la dette atteint 125 K€. Ce montant continuera de baisser jusqu'à la souscription d'un prochain emprunt en 2025 ou en 2026.



1) Une capacité de désendettement préservée

En dépit du ré-endettement de la collectivité en 2022, les ratios de solvabilité de la Ville restent parfaitement maîtrisés grâce à une épargne brute préservée. Ainsi la capacité de désendettement, identifiant le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral de la dette si la Ville y consacre la totalité de son autofinancement, atteint 1,93 années en 2022. Elle devrait progresser en 2023 pour atteindre 1,53 années et restera largement inférieure au seuil critique estimé à 8 années pour les communes.



2) Caractéristique des emprunts de la collectivité

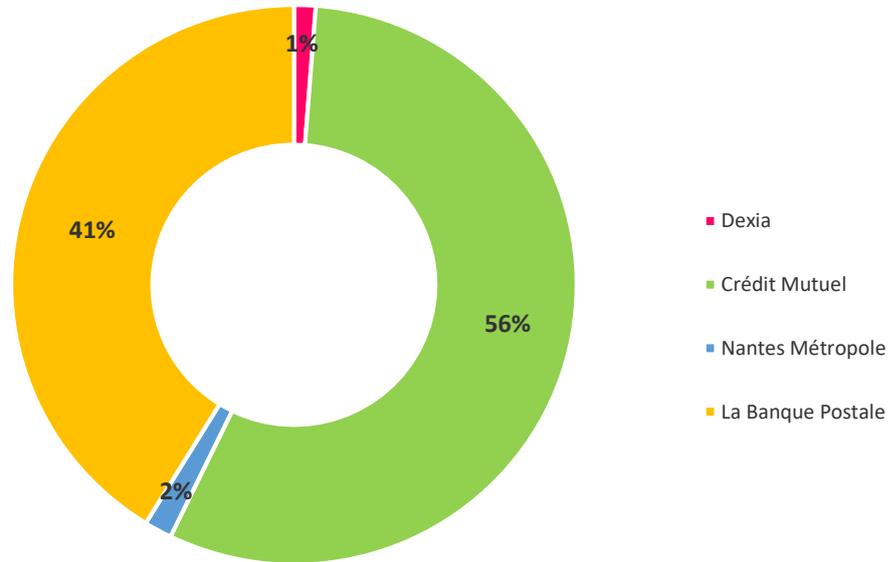
La structure de la dette est parfaitement sécurisée, indexée à 100% sur taux fixe, l'encours est classé intégralement 1A sur la Charte Gissler. La Ville ne dispose d'aucun emprunt « toxique » et les intérêts de la dette ne représentent qu'une part marginale des dépenses globales de fonctionnement (0,66% en 2022).

Le nouvel emprunt 2022 a été conclu à taux fixe à 0,72 % sur 15 ans. La collectivité a ainsi profité des très bonnes conditions financières, avant la hausse importante des taux d'intérêts constatée sur les marchés financier courant 2022. A ce jour (décembre 2023), les taux moyens oscillent autour de 4,50 % sur 15 ans.

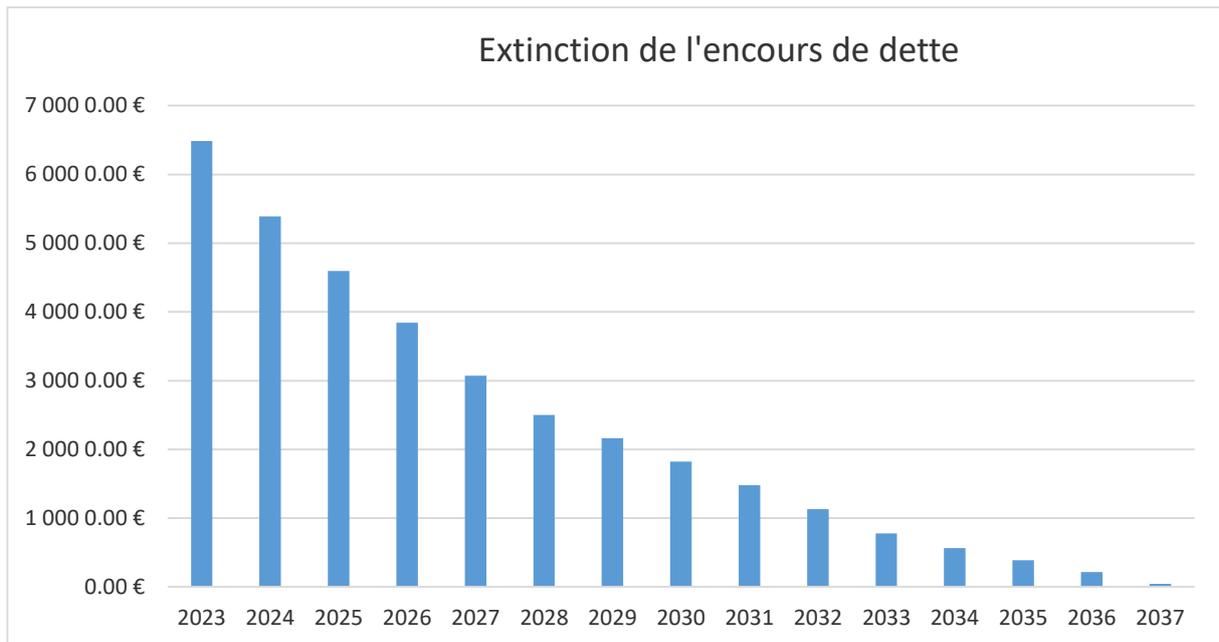
Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Taux fixe	Année d'extinction
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	66 666,47	4,61%	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	1 422 117,57	4,46%	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	85 341,39	0%	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 594 369,86	1,20%	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 222 040,34	0,72%	2037
TOTAL				5 390 535,63		

3) Répartition de l'encours par prêteur (au 31 décembre 2023)

La répartition de l'encours de dette par prêteur s'est diversifié pour la première fois en 2022, avec la souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale qui représente de fait 41 % de l'encours total. Le Crédit Mutuel demeure le principal financeur de la Ville en détenant 3 M€ de la dette de la Ville, soit 56% de l'encours.



En 2022, la dette par habitant de la ville de Couëron atteint 287 € (contre 233 € en 2021), un niveau sensiblement inférieur à la moyenne des communes métropolitaine de strate comparable (369 €) et très en dessous de la moyenne nationale de la strate (1 036 €). Ce ratio diminuera en 2023.



III) Les orientations politiques et budgétaires

A) Un budget 2024 qui conforte le projet de collectivité

Le projet de collectivité traduit la mise en mouvement de l'ensemble des services de la collectivité pour concrétiser le déploiement des politiques publiques sur le territoire.

Plus qu'un simple plan d'actions, il s'agit d'une démarche globale et dynamique qui permet de rendre cohérentes les activités entre elles, au service du sens impulsé par les élus.

Les actions déployées par la Ville sont imprégnées par 3 marqueurs à fort enjeu :

- Placer la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques
- Conforter la cohésion sociale du territoire en assurant le bien-être de tous les habitants
- Agir sur la qualité de vie au quotidien.

L'ensemble des projets et actions déclinées annuellement dans les budgets primitifs sont issues du projet de collectivité 2021-2026, qui a fixé le cap dans une véritable stratégie d'avenir répondant aux enjeux d'attractivité et de maîtrise du développement de son territoire. Au-delà des ambitions qui y sont formulées, le projet de collectivité est garant du sens, de la cohérence et de l'efficacité de l'action municipale, au bénéfice de tous les Couëronnais et de toutes les Couëronnaises.

Décliné en feuille de route pour les services, chaque projet intègre un budget prévisionnel permettant une gestion annuel et pluriannuel du budget global de la collectivité.

Ainsi, depuis la mise en œuvre du projet de collectivité, le budget prévisionnel s'articule autour de 6 ambitions fortes qui traduisent les projets socle des politiques publiques et stratégies ressources de ce mandat.

Anticiper, accélérer et accompagner la transition écologique

La Ville de Couëron intègre les enjeux de développement durable dans toutes ses politiques publiques en se basant sur deux principes de déploiement : la sobriété et la co-responsabilité. Pour renforcer ses actions et s'assurer de l'atteinte de ses objectifs, la Ville s'appuie sur le référentiel international des Objectifs de Développement Durable (ODD), qui permet de mesurer l'action collective sur l'alimentation, l'énergie, les déchets, l'habitat, les mobilités, la biodiversité... tout en garantissant l'équité, l'inclusion et la solidarité envers les plus vulnérables. Aussi, chaque projet est pensé et budgété en résonance avec la transition écologique.

1) Une Ville durable et responsable

Couëron est une ville attractive aux portes de la métropole, qui concilie l'estuaire de la Loire, ses marais, ses terres bocagères avec un développement urbain manifeste, porté par des projets d'aménagement majeurs.

Cette transformation urbaine s'inscrit dans la transition écologique. Elle préserve et conforte des espaces verts et naturels qui participent à la qualité du cadre de vie des habitantes et habitants.

Le projet de création d'un périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) en lien avec la Métropole est la traduction d'un engagement résolu à participer à une démarche globale et structurante pour conforter le positionnement de Couëron comme « Ville à la campagne ». La Ville est liée à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire (PAT). Le maintien des exploitations et le développement du bio et de la vente directe constituent des priorités, aux côtés de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Via la démarche qualité « Mon resto responsable » et cet engagement dans le Projet Alimentaire Territorial, la Ville poursuit la transition vers une alimentation local et responsable et développe la sensibilisation des citoyens de demain aux enjeux alimentaires. Intégrées de manière pérenne dans la construction budgétaire, la lutte contre le gaspillage et l'éducation à l'alimentation se poursuivent.

Pour 2024, la mise en valeur et la conservation des espaces verts et naturels se poursuivent dans une démarche respectueuse de l'environnement. Le projet de mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces verts et des réservoirs riches en biodiversité (lac de Beaulieu, parc de l'Erdurière, parc Joseph Bricaud, coulée du Drillet) et contribuant à l'Atlas de la biodiversité métropolitaine dans une déclinaison locale va être finalisé et permettra une meilleure gestion de nos espaces verts et naturels.

Côté aménagement du territoire, la Ville poursuit l'étude urbaine prospective du centre bourg visant la production d'un plan-guide de valorisation du centre-ville avec une déclinaison des ambitions projetés concernant les évolutions.

Par ailleurs, prenant en compte le changement climatique, un plan sobriété a été mis en œuvre depuis 2022. Celui-ci a permis de réelles économies par la baisse des consommations énergétiques, notamment en lien avec la régulation des températures sur les bâtiments publics et la réduction de l'éclairage public en cœur de nuit. L'entretien et la rénovation du parc bâti est également pensé en respect au dispositif Éco énergie tertiaire qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Une enveloppe budgétaire annuelle de 600 K€ est allouée à la mise en œuvre du décret tertiaire et ajustée en fonction des projets prioritaires.

2) Couëron, une ville au service de ses habitants

Couëron est une ville accueillante et qui entend le rester. Elle est une véritable accompagnatrice du bien-être : un service public efficace, une Ville solidaire qui aide à aller vers l'autonomie, une Ville sûre, qui prend soin de votre santé, une Ville qui permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions.

Poursuivant le projet de facilitation des démarches, la Ville s'engage en 2024 dans la création de nouveaux espaces, facilitant le recours aux droits. En effet, Couëron forte de développer un accès aux services publics simplifié et adapté aux besoins des citoyens va initier la création d'une maison des services publics en 2024. Dans un premier temps, ce nouveau service va être installé dans une structure temporaire remobilisable, pour s'intégrer à terme dans le bâtiment du Centre Henri Normand réhabilité.

Parallèlement à cela, et face au vieillissement de la population, le défi est de pouvoir rester chez soi, dans sa commune, d'y vieillir en bonne santé, en préservant un maximum d'autonomie et de liens avec les autres. La Ville de Couëron, « Ville amie des aîné.es » poursuit l'objectif d'offrir un parcours de vie adapté aux besoins des plus âgés avec la stratégie « Bien vieillir à Couëron » qui est déployé sur la commune.

Enfin, et afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique de toutes et tous en privilégiant la proximité et la prévention, l'étude sur l'installation de la vidéo protection des sites communaux sera lancé en 2024. Parallèlement à ce projet, la Ville va organiser une consultation publique relative à la vidéo protection sur la voie publique.

3) Une ville participative et citoyenne

A l'instar du Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE) initié en 2023 et qui va se poursuivre sur les prochaines années, la Ville façonne son territoire avec les habitants et les usagers, dans le dialogue et la concertation. Ces démarches permettent de valoriser les savoirs et les expériences des habitants, de recueillir besoins et propositions, en mettant les habitants au cœur des projets de la collectivité.

La participation des habitants passe également par l'engagement bénévole qui dynamise la vie du territoire. Pour accompagner ses acteurs, qui jouent un rôle essentiel de liens et de cohésion sociale, la Ville va poursuivre son investissement envers les plus de 150 associations qui irriguent le territoire. Ce soutien se traduit aussi bien par la facilitation des démarches des associations et collectifs non constitués, que par le soutien des temps forts d'animation. En effet, plus de 70 événements d'ampleur sont portés par les associations chaque année et accompagnés par la Ville par la mobilisation de moyens financiers, matériels ou humains tous portés par un budget dédié. Le renouvellement ou la mise en place des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) se poursuit permettant de lier les ambitions des associations et de la Ville afin de mener des actions communes et fédératrices, autour de valeurs partagées et d'assurer un financement en conséquence pour l'équilibre des associations.

4) Une ville qui favorise l'épanouissement dès le plus jeune âge

Dans son projet de collectivité, la Ville s'attache à mettre en cohérence les politiques publiques du plus jeune jusqu'au jeune adulte en structurant et en animant une dynamique de réseau. Celle-ci est notamment incarnée par le Projet éducatif de territoire qui vise à l'épanouissement de chacun. Aussi, qu'il s'agisse de l'offre éducative, de loisirs, de sport ou de culture, tous contribuent à l'émancipation de chacun grâce à la vitalité de l'offre associative ou de celle de la ville.

Côté politique publique de la petite enfance, le projet est en marche avec le multi-accueil « Les cabanes des loulous » qui fonctionne désormais à sa pleine capacité (36 berceaux) depuis septembre 2023. Sur le bourg, le projet de réaménagement du multi-accueil « La maison des fripouilles » s'engage en 2024 pour permettre le passage à 30 berceaux en 2025. S'agissant du Relais Petite Enfance, considérant les enjeux en termes de dynamisation du réseau des assistants maternels, une progression des moyens est priorisée à compter de janvier 2024 avec l'augmentation de 0.46 ETP.

Par ailleurs, le renouvellement du projet RPE permettra de stabiliser le plan d'action pour les 3 prochaines années.

Le budget éducation 2024 a été ajusté en lien l'évolution des effectifs maternels et élémentaires de l'ordre de près de 90 élèves par rapport à l'année scolaire précédente. L'évaluation et le renouvellement du PEDT vont être effectués en 2024. La confortation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap se poursuit tant sur un aspect de communication et d'accompagnement que sur la formation des agents. De plus, sur le champ numérique, budget 2024 confortera le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes d'élémentaire. Enfin, la mise en œuvre du schéma directeur des offices de restauration scolaire va débiter sur l'année 2024, intégrant la loi Egalim ainsi que le lancement du projet de nouvelle cuisine centrale pour laquelle les budgets 2024 sont dédiés notamment aux études.

Avec plus de 1 600 jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire, la Ville de Couëron souhaite les accompagner vers l'âge adulte en développant leur citoyenneté et leur autonomie. Le plan d'action de la politique jeunesse doit se structurer dans une double détente : une offre structurée à destination des 15-25 ans sur le Quai et des démarches d'aller vers dans l'espace public avec l'activation de dispositifs marqueurs sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle (parcours jeunes - métiers - emplois), de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes (volontariat, bourse aux projets, ...). L'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse doit permettre d'asseoir la dynamique à l'œuvre et nourrir le plan d'action. Une réflexion nourrie avec les établissements scolaires du secondaire, la Mission Locale, les associations de jeunesse, des entreprises doit se poursuivre en 2024 pour explorer les pistes d'actions communes.

Considérant que la pratique du sport est un puissant moyen de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, l'année 2024, année des Jeux olympiques et paralympiques en France, revêt une connotation particulière. Labellisée « terre de jeux 2024 », la Ville s'est engagée dans l'aventure. A travers ce label, la Ville souhaite fédérer le secteur associatif, les écoles, les agents et l'ensemble des partenaires pour faire vivre et partager le sport pour tous. Les orientations budgétaires 2024, intègrent également le plan de renouvellement du matériel sportif. Fort de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Halle de tennis padel Claudette Fontenay en 2023, la Ville va poursuivre le renouvellement et la réhabilitation de ses équipements sportifs en initiant en 2024 de nouveaux projets qui serviront tant les pratiques actuelles que le sport libre.

Enfin, sur le secteur culturel et patrimonial : la culture contribue à l'émancipation et à l'épanouissement individuel et collectif. Après avoir posé en 2023 un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école ambitieux, mené en concertation avec les partenaires, l'année 2024 est consacrée à sa mise en œuvre. Par ailleurs, la médiathèque Victor-Jara fêtera ces 10 ans ! Avec le souhait de faciliter l'accès à la lecture publique, la ville poursuit son engagement avec la diversification des collections, mais également en se tournant vers le numérique. Le Théâtre Boris Vian qui propose plus de 45 représentations par an conforte l'offre Famille et l'offre de spectacles tout public sur l'année 2024 avec des budgets maîtrisés. Enfin, sur le secteur patrimonial, le nouvel exercice va permettre également de lancer le projet de restauration et de valorisation de la Tour à Plomb qui va se poursuivre sur plusieurs années.

5) Une ville active et connectée

La ville de Couëron, en partenariat avec Nantes Métropole, a engagé cette année l'élaboration de son plan vélo communal. Il vise à amplifier la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien en activant l'ensemble des leviers permettant une pratique désirable et apaisée. Le plan d'action sera élaboré en concertation avec les habitants, durant l'année 2024.

Par ailleurs, la maîtrise de la stratégie d'aménagement numérique sur le territoire est essentielle pour une bonne gestion de sa vie professionnelle comme personnelle. En lien avec Nantes Métropole, le déploiement du wifi sur le territoire est programmé. Par ailleurs, tous les projets bâtis questionnent l'accessibilité numérique, notamment par la mise en réseau des bâtiments via la fibre optique.

6) Une ville à la gestion saine et sobre

La Ville de Couëron, dans une juste maîtrise de ses finances est résolument tournée vers l'utilisateur et le service public. La stratégie financière de la collectivité s'inscrit dans une vision à long terme du territoire et de ses enjeux urbains, démographiques et environnementaux.

La Ville sait pouvoir compter sur sa richesse humaine : les agents, acteurs majeurs du projet municipal et de sa performance, sont placés au cœur de la stratégie globale. Pour offrir un service public de qualité et accompagner le développement des compétences des agents, le budget dédié au plan de formation sera conforter.

Le budget viendra également accompagner la cohérence et la sécurité du système d'information, avec en fil rouge, le plan de sécurisation des installations numériques qui se poursuit afin de mieux protéger le parc matériel et immatériel de la collectivité.

Pierre angulaire de nombreuses politiques publiques, les bâtiments communaux et leur gestion, constituent un enjeu économique central pour la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans la continuité de sa maîtrise budgétaire, notamment par la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, la Ville a travaillé aux plans de gestion internes notamment sur la partie patrimoine bâti, afin d'assurer une gestion préventive de ses 90 bâtiments, car il est primordial d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des publics dans les différents sites. Le budget intègre également l'amélioration des performances environnementales des installations de chauffage, ventilation, climatisation en renouvelant des installations vétustes et en développant une gestion centralisée des chaufferies.

Enfin, la réduction de l'impact environnemental du parc automobile se poursuit avec l'acquisition de nouveaux véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, à l'instar des véhicules électriques acquis en 2023 pour le service espaces verts et naturels.

Répondant au projet de collectivité le budget 2024 viendra donc apporter une réponse circonstanciée, tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des enveloppes dédiées.

B) Les orientations financières

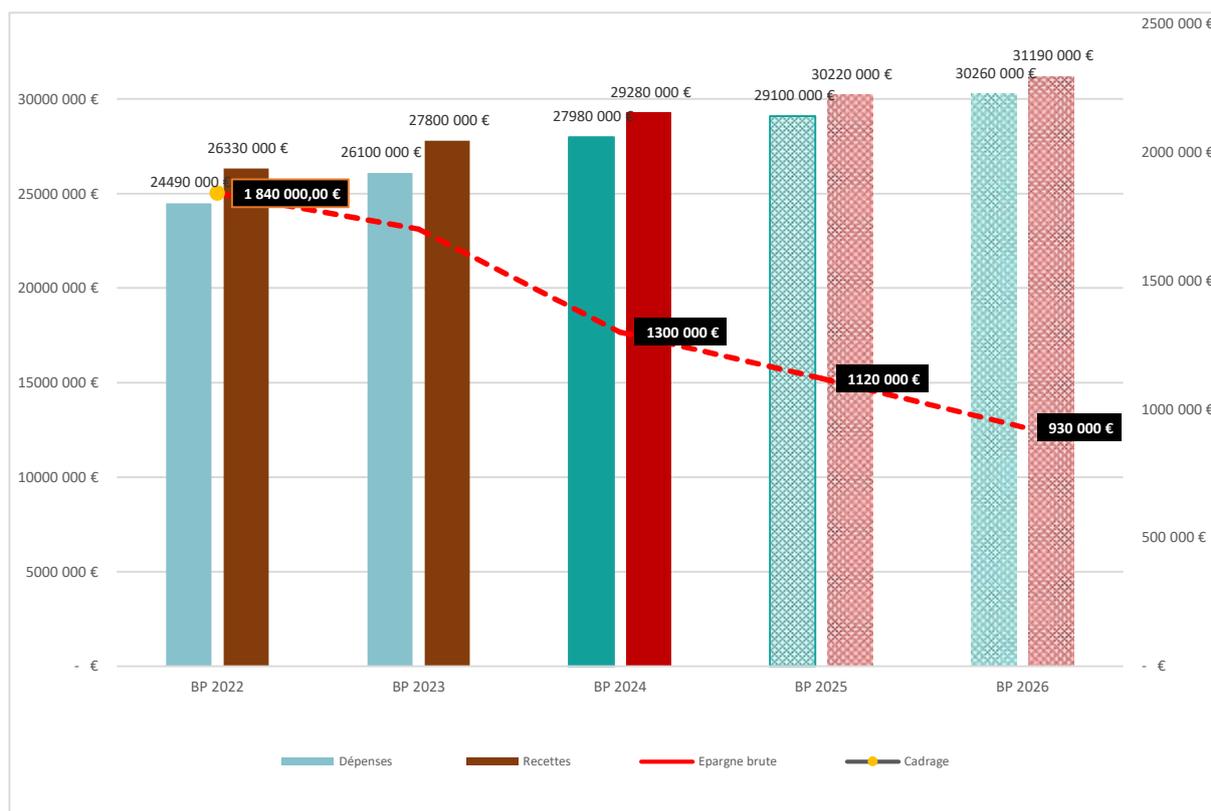
La détermination d'un cadrage budgétaire pluriannuel, et le respect des grands équilibres financiers à moyen terme, devient un exercice de plus en plus délicat dès lors qu'il se construit en interaction, voire en dépendance, avec un environnement économique plus qu'instable, et un cadre institutionnel et financier particulièrement contraint.

La trajectoire budgétaire dessinée sur 2023-2026 doit ainsi être envisagée avec beaucoup de prudence. Si celle-ci peut s'appuyer sur une assise financière solide, il demeure un certain nombre d'interrogations qui amènent à observer une posture prudentielle quant à la fiabilité des données prospectives retenues. C'est le cas autant dans l'évolution des dépenses qui soulèvent plusieurs questions à savoir quels niveaux d'inflation à venir ? quelles nouvelles dépenses réglementaires contraintes, notamment s'agissant de l'évolution de dépenses de personnel qui représentent plus de 2/3 du budget ? ; que dans la dynamique des ressources de la collectivité qui s'inscrit dans un contexte incertain à savoir quel impact de la réforme des indicateurs fiscaux ? quelle pérennité/niveaux des co-financements institutionnels (Etat, CAF, Métropole), quelle participation de la collectivité à la résorption des déficits publics ?

La rétrospective présentée ci-dessus, qui intègre une période de crise sanitaire soudaine et inattendue, démontre bien que la vérité d'un exercice budgétaire ne saurait préjuger de celle de l'année suivante, et encore moins de celle de l'année d'après.

Pour autant, en corrélation avec la feuille de route des politiques publiques, la Ville s'est dotée d'une feuille de route « financière » partagée, dans un projet de mandat global qui imbrique la logique de développement des services publics assise sur les ambitions ci-dessus, avec une réalité de capacités financières et humaines non extensibles.

Comme indiqué précédemment, la stratégie de la collectivité s'articule autour de la préservation indispensable de son autofinancement, en tant qu'indicateur majeur d'appréciation de la santé financière de la Ville, et principale garante de sa capacité d'action.

Trajectoire de l'autofinancement brut 2022-2026 :

Les niveaux d'autofinancement projetés conditionnent très directement la trajectoire d'évolution des recettes, et de facto, des dépenses, dans le cadre infra annuel suivant :

Budget	2023	2024	Croissance 2024/2023	2025	Croissance 2025/2024	2026	Croissance 2026/2025
Recettes de fonctionnement	27 800 K€	29 280 K€	+5,32%	30 220 K€	+3,21%	31 190 K€	+3,21%
Dépenses de fonctionnement	26 100 K€	27 980 K€	+7,20%	29 100 K€	+4,00%	30 260 K€	+3,99%
Autofinancement brut	1 700 K€	1 300 K€	-23,53%	1 120 K€	-13,85%	930 K€	-16,96%
Rembt. capital de la dette	1 095 K€	796 K€	-27,28%	750 K€	-5,79%	772 K€	+2,85%
Autofinancement net	605 K€	504 K€	-16,69%	370 K€	-26,59%	158 K€	-57,30%

Capitalisant sur une reconsolidation forte du niveau d'autofinancement en 2023, la trajectoire s'inscrit dans une dégradation progressive des épargnes à partir de 2024. La Ville propose ainsi d'acter une progression annuelle des dépenses supérieures à celles des recettes en assumant sur les trois années 2024, 2025 et 2026, un effet ciseau maîtrisé, avec toutefois une crainte sur les recettes périscolaires du fait d'un éventuel désengagement de l'Etat.

Plus spécifiquement pour l'année 2024, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 300 000 €**, soit 22% des dépenses d'équipement prévues (5,9 M€).

Les orientations budgétaires 2024 s'établissent ainsi sur les hypothèses suivantes :

1) Une hypothèse de croissance relativement soutenue des ressources de la collectivité, impulsée par une dynamique fiscale persistante (autour de + 5%)

L'optimisation des recettes de fonctionnement est indispensable pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. Même si la Ville continue de s'inscrire dans une logique de prudence globale dans ses prévisions, les inscriptions budgétaires proposées seront maximisées, sans marge de manœuvre évidente, dans l'attente de la notification des différents états fiscaux et dotations de l'Etat au cours du 1^{er} trimestre 2024.

D'ores et déjà, l'élaboration du budget 2024 table sur :

- **Une dynamique fiscale importante, assise sur la seule revalorisation forfaitaire légale des valeurs locatives, sans augmentation des taux de fiscalité locale par le conseil municipal**

Si celui-ci reste à confirmer, le niveau de revalorisation légale des valeurs locatives (taux d'inflation glissant de novembre 2022 à novembre 2023) pourrait s'élever autour de + 4,0%. De manière complémentaire à cette revalorisation, il est projeté une évolution « physique » des bases (nouvelles constructions/adjonctions sur construction existante) proche de + 0,75 %.

En revanche, la Ville proposera, parallèlement au vote du budget, un maintien des taux de taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) à leur niveau actuel, ceux-ci ayant été augmentés en début d'année 2022. A noter que la Ville votera, à nouveau, un taux de taxe d'habitation ne s'appliquant qu'aux résidences secondaires, sur la base du taux 2020, qui avait été réglementairement gelé depuis.

S'agissant de la fiscalité indirecte, il est anticipé une progression modérée des autres taxes locales, les droits de mutation, après une progression importante, connaissent une diminution sensible, conduisant à une inscription budgétaire prudente.

L'ensemble de ces éléments devrait générer une recette fiscale complémentaire proche de +1,1 millions d'euros de BP à BP.

- **Un abondement modéré des dotations versées par l'Etat**

Les éléments figurant au projet de loi de finances 2024 permettent d'anticiper une légère progression de la dotation globale de fonctionnement, comme en 2023, après des baisses depuis plus de 10 ans, même si celle-ci ne sera pas indexée sur l'inflation. La péréquation horizontale (financement de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU)) sera financée par un abondement de l'enveloppe globale des concours aux collectivités. Il n'est en revanche pas envisagé de progression majeure des allocations compensatrices, et une légère baisse de la dotation nationale de péréquation.

- **Un partenariat consolidé avec les partenaires institutionnels**

Comme les années passées, la Ville pourra continuer de s'appuyer sur des partenariats institutionnels forts, en particulier la Métropole, qui constitue le 2^{ème} contributeur au budget communal, devant l'Etat.

En premier lieu, le budget 2024 intégrera ainsi les dispositions du Pacte financier de solidarité métropolitain 2022-2026, en matière de dotation de solidarité communautaire (DSC) et d'attribution de compensation (AC), qui ont réajustés à la hausse en 2022 pour tenir compte des critères de

répartition, et de la convention de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts d'abord de voirie, telle qu'approuvée par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

En second lieu, le budget 2024 intégrera les nouveaux dispositifs contractualisés avec la CAF en 2023. Le partenariat s'incarne dans le cadre du projet global de territoire (CTG) par le versement de « bonus territoires » bénéficiant à l'ensemble des équipements et services du territoire (dont ceux gérés par les partenaires associatifs) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire globalement maintenue.

➤ **Un ajustement prudentiel des recettes tarifaires, dans l'attente d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023**

Le niveau des recettes tarifaires a fortement été marqué par la crise sanitaire dont les effets se sont prolongés bien au-delà des années 2020/2021. Si celles-ci se sont partiellement reconsolidées en 2022 et 2023, sous l'effet d'une fréquentation en nette hausse des services proposés (en particulier des services de restauration scolaire et d'accueils de loisirs périscolaires), l'évaluation se voudra prudente et sans embellie, dans une inscription au plus juste des réalisations attendues. La Ville poursuivra en 2024 un projet de refonte de la tarification, dans une logique de garantir l'accès de tous aux services publics par des grilles tarifaires socialement les plus justes possibles, tout en trouvant un équilibre entre l'utilisateur et la collectivité dans la prise en charge du coût réel de ces services, qui sont largement impactés par le contexte inflationniste actuel.

Projection indicative de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitres		BP 2023	BP 2024	Différentiel	Evolution 2024/2023
013	Atténuation de charges	280 000 €	280 000 €	-	0,00%
70	Prestations de services	1 717 000 €	1 777 500 €	60 500 €	+3,52%
73	Impôts et taxes	20 381 000 €	21 742 500 €	1 361 500 €	+6,68%
74	Dotations, subventions et participations	5 193 000 €	5 245 000 €	52 000 €	+1,00%
75	Autres produits de gestion courante	209 000 €	215 000 €	6 000 €	2,87%
77	Produits exceptionnels	20 000 €	20 000 €	-	0,00%
Recettes réelles		27 800 000 €	29 280 000 €	1 480 000 €	5,32%

2) Une progression importante des dépenses de fonctionnement (autour de +7%), permettant d'intégrer une inflation persistante, et la mise en œuvre des actions prévues au projet de collectivité.

Les hypothèses retenues à ce titre sont les suivantes :

➤ **Une croissance relativement marquée des budgets des services (charges à caractère général et charges de gestion courante)**

L'année 2023 s'était traduite par une dynamique sensiblement rehaussée par rapport aux années précédentes. Le budget 2024 est également en augmentation de +2,14%, conséquence logique des coûts contraints liés à l'inflation, aux surcoûts énergétiques et au financement des projets et actions prévues en 2024 au titre des ambitions susvisées.

S'agissant des fluides (électricité et gaz principalement), qui ont connu et connaissent des fluctuations économiques importantes, la collectivité peut s'appuyer sur la mutualisation des marchés publics (accord cadres) métropolitains, qui permettent de maîtriser les évolutions attendues. Cette protection a fonctionné en 2023 mais l'effet d'amortissement sera inférieur en 2024, conduisant à des inscriptions budgétaires en augmentation de +50 K€, malgré les effets de la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

➤ **Une progression notable des charges de personnel**

En 2024, la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer (autour de 68 % des dépenses globales de fonctionnement). L'évolution prévue au budget 2024 (+ 7,87 %) fait la synthèse entre des mesures parfaitement volontaristes d'évolution des emplois permanents de la Ville au regard des besoins répondant au projet de collectivité (effet année pleine des créations de postes réalisées en 2023, créations de poste envisagées en 2024 correspondant à plus de 7 ETP incluant notamment 3 postes en lien avec la maison des services public), d'accompagnement du pouvoir d'achat des agents avec la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant, et d'intégration des contraintes réglementaires :

- impact de la hausse de la valeur du point d'indice en année pleine (+210 000 €)
- mesures spécifiques de revalorisation des bas de grille (+20 000 €)
- avancement d'échelon avec ajout des 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier (+160 000 € pour les agents titulaires et +40 000 € pour les agents contractuels)
- Augmentation CNRACL de la part patronale de 1 point (+65 000 €).

Auxquels s'ajoute une augmentation de 20 % de l'assurance statutaire estimée à environ 55 000 €.

➤ **Une consolidation des subventions versées aux associations et au CCAS**

Comme chaque année, il sera proposé de délibérer parallèlement au vote du budget de la Ville sur l'engagement financier au CCAS qui, comme indiqué ci-dessus, sera augmenté en cohérence avec les intentions politiques affirmées. De la même manière, dans l'attente du vote spécifique des subventions aux associations (prévu en avril 2024), le budget 2024 viendra confirmer le renouvellement de l'enveloppe globale allouée aux associations.

➤ **Une stabilisation des autres contributions financières obligatoires**

Comme l'année passée, le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) est stable et la baisse des intérêts de la dette se poursuit. A l'inverse le prélèvement loi SRU augmente fortement, les dépenses déductibles étant en baisse.

Projection indicative de l'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2024/2023

Chapitres budgétaires		BP 2023	BP 2024	Différentiel	Evolution 2024/2023
011	Charges à caractère général	5 385 000 €	5 500 000 €	+115 000 €	+2,14%
012	Frais de personnel et charges assimilées	17 660 000 €	19 200 000 €	+ 1 540 000 €	+8,72%
014	Atténuations de produits	68 000 €	270 000 €	+ 202 000 €	+297,06%
65	Autres charges de gestion courante	2 810 000 €	2 880 000 €	+ 70 000 €	+2,49%
66	Charges financières	125 000 €	100 000 €	- 25 000 €	- 20,00%
67	Charges exceptionnelles	35 000 €	35 000 €	-€	0,00%
Dépenses réelles		26 100 000 €	27 985 000 €	+ 1 885 000 €	+7,22%

3) La concrétisation d'un plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 ambitieux à hauteur de 30 millions d'euros sur le mandat, dont 5,9 millions d'euros pour 2024

L'élaboration du budget d'investissement pour l'exercice 2024 s'inscrit très directement dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2021-2026 répondant au projet de collectivité.

Cette programmation décline les opérations d'ampleur et autres dépenses d'équipements récurrentes de manière séquencée sur 6 ans (2021-2026) pour une enveloppe globale de 30 millions d'euros, soit un niveau largement rehaussé par rapport aux deux précédents mandats à hauteur de + 25%.

Ce niveau d'investissement n'est toutefois rendu possible que par le respect de la trajectoire d'autofinancement définie ci-dessus, en croisant par ailleurs capacité financière, et capacités humaines et opérationnelles à mettre en œuvre les projets envisagés.

En cohérence avec les engagements et les valeurs qui caractérisent l'action municipale, les priorités politiques sont transcrites à travers les 3 marqueurs du projet municipal : la cohésion sociale du territoire, la qualité de vie au quotidien, la transition écologique et énergétique.

➤ **Des investissements qui amplifient les solidarités et l'offre de service pour tous**

La cohésion sociale du territoire permettant d'assurer le bien-être de tous ses habitants constitue l'axe majeur de la programmation pluriannuelle d'investissement. Il s'agit là d'accompagner l'évolution sociodémographique de la ville, en particulier la démographie scolaire, de renforcer les

capacités d'accueil petite enfance, de développer l'offre sportive et culturelle sur le territoire, et de conforter la relation aux associations. A ce titre, la PPI flèche 11,2 millions d'euros de dépenses d'équipement sur le mandat, dont plus de 2,4 millions d'euros sur l'exercice 2024.

Le rapport de présentation, qui accompagnera la délibération de vote du budget primitif en janvier prochain, déclinera les inscriptions retenues pour 2024. D'ores et déjà, il y a lieu de noter la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réhabilitation des équipements scolaires, petite enfance, sportifs mis à disposition : rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'intégration de panneaux photovoltaïques, mise en œuvre du schéma directeur des offices avec l'office Paul-Bert, étude de réhabilitation du DOJO, projet d'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil la Maison des Fripouilles, étude d'aménagement des extérieurs du Centre technique municipal prenant en compte le projet de la nouvelle cuisine centrale, ...

Enfin, le budget 2024 confortera les enveloppes récurrentes allouées au titre des équipements, matériels et mobiliers scolaires, de restauration, sportifs et culturels, ainsi que la poursuite du déploiement de la solution numérique des écoles.

➤ **Des investissements pour agir sur la qualité de vie au quotidien des habitants**

La programmation pluriannuelle des investissements identifie une enveloppe globale de 9,2 millions d'euros sur le mandat, concourant à l'amélioration de la relation aux usagers et l'accès au service public, à l'aménagement de l'espace public et du cadre de vie, aux actions de prévention et de tranquillité publique, et à la sécurisation et mise en valeur du patrimoine.

Plus particulièrement pour l'exercice 2024, le budget intégrera un crédit d'investissement proche d'1 millions d'euros, comportant notamment la perspective de la création d'une Maison des services publics sur le quartier de la Chabossière, la mise en œuvre d'une vidéo-protection des bâtiments municipaux, et plus globalement un programme renouvelé d'entretien, de réfection et de modernisation des aires de jeux, du mobilier urbain et des espaces verts et naturels.

➤ **Des investissements pour soutenir les transitions écologique, énergétique et numérique**

Comme indiqué au titre des ambitions définies ci-dessus, la PPI place la transition écologique au cœur des politiques publiques et des usages. En résonance avec l'urgence climatique, la collectivité entend renforcer son rôle d'acteur majeur en la matière, dans le cadre du plan d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments engagé déjà depuis plusieurs années, mais qui a vocation à s'amplifier au regard des enjeux (isolation, remplacement des menuiseries, modernisation des installations de chauffage, d'éclairage, ...)

Plus globalement, les orientations budgétaires en la matière tendent vers une sobriété renforcée en privilégiant la réhabilitation du patrimoine existant, ainsi que l'accompagnement des nouvelles mobilités pour les usagers (développement des mobilités actives) et pour les agents de la collectivité.

Il s'agit globalement d'une enveloppe de 8,8 millions d'euros sur le mandat, qui se déclinera spécifiquement en 2024 par l'abondement :

- des enveloppes récurrentes de rénovation thermique et énergétique (500 000 € : réfection de toitures, réfection des menuiseries du bâtiment de restauration de l'Erdurière, remplacement de la chaufferie de l'école Anne Franck Léon Blum, ...)
- des enveloppes dédiées à la sécurité et à la mise en conformité des bâtiments (220 000 €, dont remplacement du système de sécurité incendie de l'école Anne Frank) ;
- des enveloppes de travaux confortatifs et d'amélioration fonctionnelles (440 000 €, dont la rénovation des sanitaires de l'école Divet,...) ;
- de l'enveloppe relative au renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et des vélos électriques (460 000 €) permettant de réduire l'impact environnemental du parc de la Ville ;
- de l'enveloppe dédiée aux systèmes d'information de la Ville, contribuant à l'optimisation des outils et processus de travail internes, à la maîtrise de l'information, et au développement des services numériques aux usagers.